

pulées par et pour les administrateurs nommés, et en fonction des idées qui leur semblent le mieux s'y appliquer.

Manifestement, bien des gens ont cru que ces collectivités étaient surtout habitées par des hommes rapaces, à l'affût du touriste innocent, que le fait de s'établir dans le parc constituait sinon un permis de fraude du moins un permis de monnayeur. Le gouvernement et les administrateurs savent que ce n'est pas le cas. Les renseignements fournis au cours du débat par les députés de Rocky Mountain et de Red Deer le prouvent irréfutablement. Je ne me répéterai pas, mais j'espère que tous les députés s'en souviendront dans l'étude des mesures législatives sur les parcs, celle-ci et celles qui suivront.

D'aucuns diront peut-être que les droits de ces gens sont assez bien protégés par la Chambre, et que les efforts courageux du député de Rocky Mountain suffiront. J'aimerais verser au compte rendu un bref extrait du rapport Durham. On le trouvera à la page 287 du volume 2 de l'édition d'Oxford de 1912, éditée par sir C. P. Lucas. Il s'agit du texte du rapport de Durham, qui parlait ici des provinces du Canada de 1837 à 1839:

L'établissement de saines institutions municipales dans ces provinces est d'une impérieuse nécessité. Un corps législatif, qui régit les affaires privées de chaque paroisse, en plus des affaires du pays, exerce un pouvoir qu'aucun pouvoir administratif ne devrait détenir, si populaire que soit sa constitution, pouvoir susceptible de détruire tout équilibre constitutionnel.

Il ajoute un peu plus loin:

L'établissement d'institutions municipales pour tout le pays devrait faire partie de toute constitution coloniale; et la prérogative de la Couronne devrait intervenir constamment pour freiner tout empiètement sur les fonctions des organismes locaux, jusqu'à ce que la population se rende compte, comme elle ne tardera sûrement pas à le faire, de la nécessité de sauvegarder ses privilèges locaux.

Il est grand temps, je pense, que l'on donne aux résidents des petites villes établies dans ces parcs les droits d'un gouvernement municipal dont nous bénéficions tous.

Malheureusement, avec les quelques exceptions que j'ai déjà mentionnées, les membres de l'opposition officielle qui ont pris part au débat ont délibérément passé sous silence la question primordiale, dénaturé l'effet des principales dispositions de la mesure législative et mis en relief un point inopportun pour pouvoir poser un faux problème. Encore une fois, il y a quelques autres exceptions. Ces députés se sont bornés à un petit laïus inof-

[M. Mahoney.]

fensif, à l'intention de leurs commettants, qui ne portait pas sur l'essentiel du projet de loi.

J'ai suivi le débat sur ce projet de loi avec beaucoup d'intérêt, mais avec consternation lorsque des erreurs grossières sont venues le dénaturer après le premier orateur. Le député d'Oxford (M. Nesbitt), porte-parole de l'opposition officielle en sa capacité de ministre fantôme des Affaires indiennes et du Nord canadien, a préféré négliger la teneur du projet de loi pour employer essentiellement son intelligence, sa sagesse et son talent à tenter, sans le moindre succès, de créer un autre faux problème en s'appuyant sur le fait que le ministre avait décidé de faire piloter ce bill en deuxième lecture par son secrétaire parlementaire, qui est une personne compétente.

Le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) a motivé sa participation au débat en déclarant que le choix du secrétaire parlementaire à qui l'on avait confié cette tâche essentielle était encore un autre exemple—et je cite ses paroles consignées à la page 3691 du *hansard*—du mépris flagrant du gouvernement actuel pour le Parlement. Ma foi le mot «flagrant» ne fait pas partie de mon répertoire de mots savants, mais «obscurcissement» en fait partie, et c'est à quoi tendaient les efforts du député d'Oxford, renforcés par ceux du représentant de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et du député d'Edmonton-Ouest. Ils ont obscurci le débat.

Les vis-à-vis qui occupent les premières banquettes offrent un spectacle assez pathétique en s'accrochant à toutes les ficelles juridiques dans leur effort nostalgique pour ressusciter le bon vieux temps du débat sur le pipe-line.

● (4.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous sommes en 1970, pas en 1956. Sans vouloir juger de la valeur des théories qu'on a avancées au cours de ce fameux débat, le peuple y a ajouté foi, et le peuple, en général, a raison, mais quel prix a-t-il dû payer? Six années du pire gouvernement que le Canada ait jamais connu. Et le peuple ne sera pas dupe de cette fausse question, malgré tous nos efforts pour la faire voir sous un jour bon ou mauvais.

L'hon. M. Lambert: Étiez-vous pour le projet de loi?

M. Mahoney: Les députés d'en face et les journalistes ne manquent jamais de souligner les occasions où un député de l'arrière-ban prend parti sur un aspect quelconque